



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2018-18-65

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 17 décembre 2018 :

Règlement RV-2018-18-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de prévoir les dispositions nécessaires afin qu'un permis ou un certificat d'autorisation soit délivré en ligne;
- ✓ de préciser qu'un permis ou un certificat d'autorisation peut être révoqué;
- ✓ de permettre, à certaines conditions et conformément au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, la reconstruction d'un bâtiment principal protégé par droits acquis sur un terrain situé en bordure d'une rue privée ou enclavé;
- ✓ de prévoir une infraction dans le cas où une personne fournit des documents erronés, fait de fausses déclarations ou de fausses représentations dans le cadre de l'application du règlement;
- ✓ de préciser que le maintien en état de travaux sans permis est une infraction ;

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 18 décembre 2018

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate